

# البیضاء

قدترکتکم علی البیضاء لیلها کنهارها لایزیغ عنها إلا هالك

QUESTIONS CONTEMPORAINES  
CONCERNANT:

## LA POLITIQUE RELIGIEUSE

Article du magazine "al Açalah " n°2.

Signé par :

Le grand Mouhaddith

Cheikh Mouhammad Naciroud-dine al Albany,

Le grand Mouhaddith

Cheikh Mouqbil ibn Hadi al Wadi'i et d'autres.

**C**ertes la louange est à Allah, nous Le louons, à Lui nous demandons le secours, nous demandons la protection d'Allah contre le mal qui provient de nous-même et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide c'est lui le bien guidé et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider ; et je témoigne que nul n'est adoré en vérité si ce n'est Allah Seul sans aucun associé et je témoigne que Mouhammad est Son Serviteur et Son Messager.

Certes Allah a pris l'engagement des savants de démontrer aux gens ce qui leur a été révélé. Le Très Haut dit :

وَإِذْ أَخَذَ اللَّهُ مِيثَاقَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ لَتُبَيِّنُنَّهُ لِلنَّاسِ وَلَا تَكْتُمُونَهُ

Traduction relative et approchée : « Allah prit de ceux auxquels le livre était donné, cet engagement: « Exposez-le, certes, aux gens et ne le cachez pas... » S3 V187

Et Il a maudit ceux qui cachent la vérité. Il a dit :

إِنَّ الَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَا آخَرْنَا مِنْ الْبَيِّنَاتِ وَالْهُدَىٰ  
 مِنْ بَعْدِ مَا بَيَّنَّاهُ لِلنَّاسِ فِي الْكِتَابِ أُولَٰئِكَ يَلْعَنُهُمُ اللَّهُ  
 وَيَلْعَنُهُمُ اللَّعِينُونَ ﴿١٥٩﴾ إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا وَأَصْلَحُوا وَبَيَّنُّوا فَأُولَٰئِكَ  
 أَتُوبُ عَلَيْهِمْ وَأَنَا التَّوَّابُ الرَّحِيمُ

Traduction relative et approchée : « Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent, sauf ceux qui se sont repentis, corrigés et déclarés: d'eux je reçois le repentir. Car c'est moi, l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux » S2 V159-160

Et Il a préparé pour ceux qui cachent la science, le feu (de l'enfer). Il dit :

إِنَّ الَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَا آخَرَلَ اللَّهُ مِنَ الْكِتَابِ وَيَشْتَرُونَ بِهِ ثَمَنًا قَلِيلًا  
 أُولَٰئِكَ مَا يَأْكُلُونَ فِي بُطُونِهِمْ إِلَّا النَّارَ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلَا  
 يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

Traduction relative et approchée : « Ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu. Allah ne leur adressera pas la parole, au Jour De la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un douloureux châtement. » S2 V174

Et en mise en pratique de la parole du Prophète ﷺ : « La religion c'est le conseil ».

Nous avons dit : « Pour qui ? ô Messager d'Allah ! »

Il dit : « Pour Allah, pour Son livre, pour Son Messager, pour les gouvernants des musulmans et pour leur masse »<sup>1</sup>

Lorsque l'on analyse les évènements que vit la communauté musulmane de nos jours et à la lumière de ce qui se trame comme conspiration il y a les idées importées qui ont corrompu la communauté, son dogme, sa croyance et sa législation. Donc, il est devenu un devoir pour ceux à qui Allah a donné la science de la législation islamique de démontrer et d'expliquer la loi d'Allah sur des questions dans les domaines suivants :

<sup>1</sup> Rapporté par Mouslim.

# Chapitre 1 :

## LA DEMOCRATIE

Chez ceux qui ont émis les règles de la démocratie et leurs adeptes, c'est que le peuple se gouverne par lui-même (par ses propres lois) et que la nation est la source de tous les pouvoirs ; ainsi la démocratie se définit comme un régime politique où la souveraineté est exercée par le peuple contrairement à la législation islamique où Allah le Très Haut décrète

إِنَّ الْحُكْمَ إِلَّا لِلَّهِ

Traduction relative et approchée : « ...Le jugement n'appartient qu'à Allah... » S6 V57

Et Il dit :

وَمَنْ لَمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ

Traduction relative et approchée : « ...Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. » S5 V44

Il dit :

أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنْ بِهِ اللَّهُ

Traduction relative et approchée : « Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? » S42 V21

Il dit :

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّى يُحَكِّمُوكَ فِي مَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ

Traduction relative et approchée : « Non !...Par ton seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes... » S4 V65

Il dit :

وَلَا يُشْرِكُ فِي حُكْمِهِ أَحَدًا

Traduction relative et approchée : « ...et ils n'associent personne à Son commandement. » S18 V26

Et parce que la démocratie est un système de Taghout<sup>2</sup>.

Et Allah nous a ordonné de mécroire au Taghout. Le Très Haut a dit :

فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنْ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ لَا

أَنْفِصَامَ لَهَا وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ

Traduction relative et approchée : « ...Donc, quiconque mécroit au rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient » S2 V256

<sup>2</sup> Le mot Taghout englobe toutes les fausses divinités. Il désigne en effet tout ce qui est adoré en dehors d'Allah : Satan, diables idoles, pierres, soleil, étoiles, anges et êtres humains. Bref tout ce qui est adoré autre qu'Allah. Parfois, le mot Taghout désigne un juge qui donne de faux jugements (tafsir ibnou Kathir vol.1, page 512).

Il dit :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا  
اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ

*Traduction relative et approchée : « Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : « Adorez Allah et écarterez-vous du Taghout ... » S16 V36*

Il dit :

أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيحًا مِّنَ الْكِتَابِ يُؤْمِنُونَ بِالْحَبِيبِ  
وَالطَّاغُوتِ وَيَقُولُونَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا هَؤُلَاءِ أَهْدَىٰ مِنَ الَّذِينَ  
ءَامَنُوا سَبِيلًا

*Traduction relative et approchée : « N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donné, ajouter foi à la magie et au Taghout, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : « Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru » ? » S4 V51*

**La démocratie et l'islam sont en contradiction et ne peuvent se rencontrer ; En effet soit c'est la foi en Allah qui prime et l'on ne juge que par ce qu'Il a révélé, ou alors, c'est la croyance au Taghout et l'agrément des lois qui en découlent.**

**Et tout ce qui va à l'encontre de la législation d'Allah, fait partie du Taghout.**

Et n'est pas pris en considération, ceux qui essaient de rendre la démocratie comme système consultatif islamique « Choura » ; car la Choura s'applique lorsqu'il y a une absence de texte et celle-ci ne concerne que les spécialistes, les savants, les gens de connaissance, parmi les gens de piété et de religion. Alors que la démocratie est contraire à cela comme nous l'avons vu précédemment.



# Chapitre 2 :

## LE PLURALISME

C'est une branche de la démocratie et elle est de deux sortes :

- Le pluralisme dans la pensée, la conviction et la croyance (liberté de pensée, liberté de conviction)
- Le pluralisme dans le domaine politique

### Concernant le pluralisme dans la pensée, la conviction et la croyance :

Cela signifie que les gens sous le système démocratique ont la liberté de croire en ce qu'ils veulent, et il leur est possible de sortir de l'Islam vers n'importe quelle autre doctrine ou religion même s'il s'agit du judaïsme, du christianisme, du communisme, du socialisme ou de la laïcité. Et voilà l'apostasie en elle-même !

Le Très Haut dit :

إِنَّ الَّذِينَ ارْتَدُّوا عَلَىٰ أَدْبَارِهِمْ مِّن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ الْهُدَىٰ الشَّيْطَانُ  
سَوَّلَ لَهُمْ وَأَمْلَىٰ لَهُمْ ﴿٢٥﴾ ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا لِلَّذِينَ كَرِهُوا مَا نَزَّلَ اللَّهُ  
سَنُطِيعُكُمْ فِي بَعْضِ الْأُمْرِ ۗ وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِسْرَارَهُمْ

Traduction relative et approchée : « *Ceux qui sont revenu sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompé. C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah : « Nous allons vous obéir dans certaines choses ». Allah cependant connaît ce qu'ils cachent.* » S47 V25-26

Le Très Haut dit :

وَمَنْ يَرْتَدِدْ مِنْكُمْ عَن دِينِهِ فَمَا كَانَ مِن قَوْلِكَ  
حَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَأُوتِيكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ  
فِيهَا خَالِدُونَ

Traduction relative et approchée : « *Et ceux qui parmi vous abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : Ils y demeureront éternellement.* » S2 V217

Il dit :

وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ

Traduction relative et approchée : « *Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera dans l'au-delà, parmi les perdants.* » S3 V85

## Concernant le pluralisme dans le domaine politique :

Cela signifie ouvrir la porte à tous les partis en fermant les yeux sur les idées, convictions et croyances qui les animent pour gouverner les musulmans par le biais des élections ; et en cela, il y a l'égalité qui est faite entre le musulman et les autres. Et ceci est en contradiction avec les preuves claires et nettes qui interdisent que quelqu'un parmi les non musulmans vienne à gouverner les musulmans.

Le Très Haut dit :

وَلَنْ يَجْعَلَ اللَّهُ لِلْكَافِرِينَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ سَبِيلًا

Traduction relative et approchée : « ...Et jamais Allah ne donnera une voie aux mécréants contre les croyants » S4 V141

Le Très Haut dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ

Traduction relative et approchée : « Ô les croyants ! obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement... » S4 V59

Le Très Haut dit :

أَفَنَجْعَلُ الْمُسْلِمِينَ كَالْمُجْرِمِينَ ﴿٣٥﴾ مَا لَكُمْ كَيْفَ تَحْكُمُونَ

Traduction relative et approchée : « Traiterons-Nous les soumis [à Allah] à la manière des criminels ? Qu'avez-vous ? Comment jugez-vous ? » S68 V35-36

Et parce que le pluralisme amène à la division et à la divergence qui amène au châtement d'Allah.

Le Très Haut dit :

وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ  
وَأُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ

Traduction relative et approchée : « Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement » S3 V105

Et ceci amène également au désaveu d'Allah et de son Messager pour celui qui fait cela

Le Très Haut dit :

إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعًا لَسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ

Traduction relative et approchée : « Certes, ceux qui émettent leur religion et se divisent en sectes [religieuses], de ceux-là tu [ô Mouhammad] n'es responsable en rien... » S6 V159

Et celui qui essaye de rendre ce pluralisme comme seulement un pluralisme de programme et non pas de chemin ou alors que ceci ressemble à la divergence que l'on retrouve dans les Madhabs entre les savants de l'Islam et bien l'actualité rejette cela ; et parce que le programme de chaque parti émane de sa pensée profonde, de son idéologie et de sa conviction : Le programme du socialiste sort du fondement du socialisme, le laïc démocratique sort des fondements de la démocratie...Et c'est comme cela.

## Chapitre 3 :

# L'UNION ET L'ACCORD AVEC LES PARTIS LAÏCS

Et le sens de l'union c'est l'accord entre les deux partis sur des choses sur lesquelles chacun viendrait défendre l'autre et vice versa.

Le terme « *Tansiq* » qui a le sens d'accord a un sens plus général que le terme « *Tahalouf* » qui est l'union entre deux factions. C'est l'accord de la défense de la démocratie, du pluralisme, de l'opinion de l'autre et du partage du pouvoir par la voie de la paix. Et ceci, ce sont les accords qu'ont fait les partis islamiques dans plus d'un pays musulman, avec les partis laïcs.

Exemple : Le parti yéménite « al Islah » avec le parti baa'th (parti du renouveau) arabe socialiste ; et cette union et cet accord sont interdits car c'est une entraide dans le mal et la turpitude.

Le Très Haut dit :

وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَىٰ وَلَا تَعَاوَنُوا عَلَى الْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ

Traduction relative et approchée : « ...*Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression...* » S5 V2

Il dit :

وَلَا تَرَ كُنُوفًا إِلَى الَّذِينَ ظَلَمُوا فَتَمَسَّكُمُ النَّارُ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ اللَّهِ مِنْ أَوْلِيَاءَ ثُمَّ لَا تُنصَرُونَ

Traduction relative et approchée : « *Et ne vous penchez pas vers les injustes : Sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus.* » S11 V113

Le Très Haut dit :

يَتَأَيَّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لَا تَتَّخِذُوا بِيٰطَانَةً مِّن دُونِكُمْ  
لَا يَأْلُونَكُمْ خَبَالًا وَدُؤًا مَا عَنِتُّمْ قَد بَدَتِ الْبَعْضَاءُ مِّنْ  
أَفْوَاهِهِمْ وَمَا تُخْفِي صُدُورُهُمْ أَكْبَرُ قَدْ بَيَّنَّا لَكُمُ الْآيَاتِ إِن كُنْتُمْ  
تَعْقِلُونَ

Traduction relative et approchée : « *Ô les croyants, ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes: Ils ne failliront pas à vous bouleverser. Ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté. La haine certes s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est encore plus énorme. Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez raisonner!* » S3 V118

Et parce que fait partie des nécessités de cet accord que chacun vienne à avoir de l'amitié et de l'amour envers l'autre parti, cela amène une négligence, un délaissement et un relâchement de la base « d'al wala wal bara » qui est la prise d'amitié et la prise d'inimitié. Et ceci fait partie des grands fondements de la foi.

Allah dit :

وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ مِنْكُمْ فَاِنَّهُ مِنْهُمْ

Traduction relative et approchée : « ...Et ceux d'entre vous qui les prennent pour alliés (les juifs et les chrétiens), devient un des leurs... » S5 V51

Le Prophète ﷺ a dit : « *La personne est avec celui qu'il aime* »<sup>3</sup>

**Et ceux qui ont appliqué ce genre d'union et d'accord se sont servis d'arguments qui ne justifient pas leurs actes :**

## **1/ Parmi leurs arguments : Ils évoquent l'accord passé entre le Prophète et les juifs.**

Et la réponse est de plusieurs sortes :

- a) Cet accord passé entre le Prophète et les juifs n'a pas été authentifié par la voie de la narration.
- b) Les articles ou points concernant ce document par lequel ils s'argumentent, et ce dans l'hypothèse ou ceci serait authentifié sont contradictoire avec le contenu de l'accord que l'on trouve aujourd'hui.
- c) La différence de la loi des juifs sur le jugement de ceux qui ne veulent pas de l'application de la loi d'Allah.
- d) Ils ne sont pas dans la nécessité de faire un tel accord, car la nécessité religieuse n'est pas sure et parce qu'une des conditions est celle de la nécessité, or en l'espèce elle est inexistante.
- e) De plus si ceci était authentique, on dira que cet accord là est abrogé par les règles de la « Djizia » (taxe imposée aux gens du livre dans un état musulman)
- f) Le Messager d'Allah ﷺ représentait l'état islamique et il n'en est pas ainsi pour un groupe ou un parti dans le domaine du prêche en Allah d'avoir cette prétention.
- g) Les juifs faisaient partie des gouvernés ou des sujets de l'état islamique dès lors les deux parties n'étaient pas sur le même pied d'égalité et la prépondérance revenait aux musulmans.

## **2/ Parmi leurs arguments, il y a aussi : L'alliance avec « Khoua'a » (tribu)**

En réponse :

- a) Ce qui est authentique c'est que ces gens là étaient des musulmans de sorte qu'il a été rapporté dans la biographie du Prophète ﷺ:  
*« ...Puis nous nous sommes soumis (nous sommes devenu musulmans) et nous n'avons pas désobéi (au gouvernant), et ils nous ont tué alors que nous étions en état d'inclinaison et de prosternation. »*
- b) En supposant qu'ils étaient polythéistes ; on dira que la règle du mécréant d'origine n'est pas la même que la règle concernant celui (c.à.d d'origine musulmane) qui n'accepte pas l'application de la loi d'Allah.

<sup>3</sup> Rapporté par Boukhari et Mouslim.

- c) La divergence et la contradiction qu'il y a dans le contenu de l'alliance qu'on retrouve aujourd'hui et de celle qu'il y avait avec Khousa'a.

Concernant les articles ou les points de l'accord avec les partis, nous les avons déjà cités. Mais concernant les articles ou les points de l'accord avec Khousa'a, on n'y retrouve pas le fait d'avoir cédé sur un droit, ni l'agrément d'un acte invalide.

### **3/ Et parmi leurs autres arguments : Ils évoquent le voisinage d'al Mouthim ibn 'Adi et d'abou Talib au Messenger d'Allah ﷺ.**

**La réponse c'est qu'il y a en cela une concession.**

Les contradictions qu'il y a chez ceux qui font ce genre d'union sont multiples :

Parfois ils prétendent être des partis laïcs et d'autre fois que le pluralisme n'est qu'un pluralisme de programme et non pas de chemin, et d'autre fois ils prétendent qu'un tel parti, dans son état actuel est apostat mais qu'il est revenu avec un repentir. Et de là ils ont jugé de leur Islam et de leur repentir.

Mais alors pourquoi vont-ils s'argumenter avec le Prophète ﷺ qui a eu des alliances avec les juifs et les polythéistes ?

Et s'ils viennent à juger de leur apostasie comment alors peuvent-ils s'allier à eux ? Ceci est une contradiction !

Et de toute façon si l'on venait à dire que leur repentir était véridique il leur serait demandé obligatoirement les choses suivantes :

- a) Qu'ils affirment ouvertement leur rejet et leur désaveu de toutes leurs convictions qu'ils auraient pu avoir auparavant et par lesquelles ils ont été connus et qu'ils reconnaissent toutes les erreurs de la voie sur laquelle ils étaient.
- b) Le délaissement de tout ce qui va à l'encontre de l'Islam qu'il soit intérieur ou extérieur.

### **4/ Et parmi leurs autres arguments : Ils évoquent le pacte de Houdeybiya.**

Et en réponse :

- a) **Tel quel, cet état islamique a le droit de faire un pacte de paix avec les ennemis de guerre là où elle voit un bien dominant sur un mal.**
- b) Il n'y avait pas dans le pacte de Houdeybiya une concession primordiale comme l'état de ceux qui font les pactes avec les autres partis.  
A la place de « Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux » il a été écrit « en Ton nom ô Allah ». Et le fait qu'il n'ait pas été mentionné Messenger d'Allah, il n'y a pas en cela un rejet du message (du fait qu'il est messenger ; mais il a dit : « Par Allah je suis certainement le Messenger d'Allah »)
- c) De cet accord a découlé un grand bienfait, qui est la mise en avant des devoirs et du respect envers Allah, alors qu'en est-il, face au grand méfait qui résulte des unions et des pactes que l'on trouve aujourd'hui.
- d) Et la différence entre la règle concernant le mécréant et celui qui est musulman mais refusant la loi d'Allah.

# LES ELECTIONS POLITIQUES

**Tout comme la notion de démocratie est contraire aux principes Islamiques, les élections politiques qui en sont le mode d'expression le sont également**

Car pour celui qui se présente et pour l'électeur, il n'est pas conditionné des qualités religieuses qui sont demandées pour le pouvoir général ou particulier. Car par ce biais (cheminement) là, cela amènerait à ce que gouvernement des musulmans, celui à qui il n'est pas permis de gouverner ni d'être pris pour conseiller.

Et parce que le but de celui qui se présente aux élections est qu'il soit membre au parlement législatif et qu'il siège auprès des députés qui ne jugent pas par Le Livre d'Allah, ni par la Sounnah de Son Messenger ; mais plutôt selon la majorité et ce sont des parlements de Taghout.

**Et parce que c'est une méthodologie occidentale fabriquée par les juifs et les chrétiens, il n'est pas permis religieusement de les imiter, ni de les reconnaître et encore moins que les musulmans aillent à sa fondation ou qu'ils s'entraident pour son existence, alors qu'elle combat la loi d'Allah.**

Et parmi ceux qui disent : « Il n'a pas été rapporté dans la législation, une méthode propre pour choisir le gouvernant, donc de là, il n'y a pas de mal à faire des votes », on répond que cela amène à ce qu'un non musulman prenne le pouvoir et il n'y a pas un « *Faqih* », il n'y a pas un savant, qui permette cela.



---

# L'ACTIVITE POLITIQUE

**C'est le décret (l'engagement) de l'honneur. Le contenu de ce décret c'est que nul ne doit rendre l'autre mécréant et la mise en place de la fortification des bases ou des fondements de la démocratie.**

Et la loi de l'Islam sur ceci c'est que devient mécréant celui qu'Allah et son Messager ﷺ ont rendu mécréant, et devient pervers celui qu'Allah et son Messager ﷺ ont rendu pervers, et s'égare celui qu'Allah et son Messager ﷺ ont rendu égaré.

Et il n'y a pas en Islam de bureau qui prive (interdit) ou qui pardonne. Ce n'est pas entre leurs mains.

**Et le fait de rendre mécréant le pécheur musulman, ne fait pas partie de la voie des gens de la Souannah et du groupe tant qu'il n'a pas autorisé le péché.**

Mais en ce qui concerne les constitutions émises par les hommes, et parmi ces constitutions la constitution de la république yéménite, les savants du Yémen ont démontré ce qu'il y a à l'intérieur comme contradiction et mal ; ce n'est pas la peine de le rappeler ici.



# La façon dont nous prêchons à Allah :

Il est un devoir pour tout le monde de la comprendre :

1/ Nous prêchons au Livre d'Allah et à la Sounnah de Son Messager ﷺ avec sagesse et bonne exhortation, avec la compréhension des pieux prédécesseurs

2/ Nous considérons que le plus important de nos devoirs religieux, c'est de contrer les idées importées ainsi que les innovations qui sont entrées dans l'Islam et ceci avec la science bénéfique, le prêche à Allah, la propagation de l'éveil et de corriger les convictions, les croyances et les compréhensions, et d'unir la parole des musulmans sur cela.

3/ Nous croyons que la communauté n'est pas dans le besoin de révolutions ou d'assassinats ou de troubles, mais plutôt dans le besoin d'une éducation spirituelle et une purification (nettoyage) de pensée. Et ceci fait partie des moyens qui ont le plus de succès afin de retourner la communauté vers sa grandeur et sa puissance.

## Et pour conclure :

Nous avons rappelé que ce qui nous a poussé à écrire cet article c'est que nous avons vu certains savants parler au nom de l'Islam et au nom des savants du Yémen sur des questions qui ont été adoptées par certains partis Islamiques ; Et elle a voulu par cela donner un côté religieux dans sa direction politique, malgré toutes les contradictions qui s'y trouvent et toutes les erreurs religieuses bien que l'on sache qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes et les partis dont ils sont membres.

Et la leçon à retenir (le rappel), n'est que dans les preuves et les arguments et non pas par le nombre ou dans « un tel et un tel : « ont dit »».

Et qu'Allah prie et salut notre Prophète ﷺ, ainsi que sa famille et tous ses compagnons ﷺ et la Louange est à Allah, Seigneur des mondes.

*Cette fatwa a été faite par certains savants des gens de la Sounnah et du groupe pour tous les musulmans et voilà leurs signatures. Et parmi les grands savants qui l'ont signé il y a :*

*Le grand savant Mouhammad Naciroud-dine al Albany  
Le grand savant Mouqbil ibn Hâdi al Wâdi'i*

*et d'autres, tel que:*

*Mouhammad ibn 'Abdil-Wahhab al Woussabi  
Mouhammad ibn 'Abdillah al Imam  
'Abdoul-Majid ibn Mahmoud ar-Rimi  
'Abdoul-'Aziz ibn YahyaaAl Boura'i  
'Abdillah ibn Mouhammad 'Othmane.*